

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Paris, ce jeudi 23 juillet 2009



Bruno Gilles

Sénateur
des
Bouches-du-Rhône

Maire
des 4^{me} et 5^{me} arrondissements de
Marseille

Réf : M de F

Monsieur le président,

Vous aviez appelé mon attention sur l'arrêté du 15 mai 1986, pourtant modifié deux fois, concernant la protection des oiseaux représentés dans le département de la Guyane, qui continue à prêter à confusion et occasionne des tracas aux éleveurs de psittacités.

Je viens donc de déposer une nouvelle question écrite à l'intention du ministre d'État, ministre de l'écologie pour demander son abrogation et la publication de la liste des oiseaux protégés tant de fois promise.

Je vous prie de trouver en annexe copie de la question qui sera sous peu publiée au Journal officiel. Je vous transmettrai bien évidemment la réponse qui me sera faite.

Veillez agréer, Monsieur le président, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

B

P.O. Bruno Gilles

Monsieur Yann Durand
Président de l'association Guarouba.com
75 rue Charlier
51100 REIMS